

La Charte *de Sans Collier*

Tout animal a le droit fondamental au respect, à la considération et au bien-être.

Tous les actes posés et toutes les actions entreprises par le refuge ont pour objectif de garantir ces principes.

En application de ces principes, l'association s'engage à accueillir les chiens et chats errants ou abandonnés, quel que soit leur âge ou leur race, dans les limites de ses capacités, en leur apportant affection et respect.

Tout animal a le droit à la vie. L'asbl Sans Collier s'oppose rigoureusement à la pratique de l'euthanasie (sauf en cas de décision médicale), quel que soit l'âge, la race, le comportement ou les antécédents de l'animal.

Le refuge s'engage à informer le plus précisément possible tout adoptant sur les animaux, leurs comportements et antécédents et ce, sur base des connaissances acquises pour chaque animal.

L'asbl Sans Collier s'oppose à la commercialisation animale. L'objectif de l'asbl est de réussir une adoption par la recherche de l'harmonie entre les attentes de l'adoptant et les qualités de l'animal et non de placer un animal à tout prix.

Le refuge tend à sensibiliser les autorités publiques aux enjeux de l'intégration de l'animal dans la société et à la responsabilité de l'homme vis-à-vis des animaux.

Le refuge tend à sensibiliser l'opinion publique à la cause animale au travers des actions positives et informatives.

Les finances de l'asbl sont rigoureuses et saines, chaque bénéfice est utilisé dans le but final d'améliorer l'accueil et le confort des animaux.

Le Président
Yves Leroy

